

**Propositions financières Budget Primitif 2012**

**Rapport n° CG/2011/120**

Résumé :

Le présent rapport a pour objet le vote des crédits dédiés à la charte du développement culturel, hors lecture publique, qui fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport propose d'inscrire au budget primitif 2012 un crédit global de 5 128 000 €.

**Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions**

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2012
PEP	Service du Développement Artistique	5 103 000,00 €
PF	Direction des Services Généraux	25 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>5 128 000,00 €</b>

Lors de la réunion du 25 octobre 2010, le Conseil Général a adopté les orientations 2011-2014 de sa politique culturelle. Dans le cadre de ces orientations, ses interventions dans le champ du développement culturel s'inscrivent dorénavant dans la charte de développement culturel qui recouvre :

- le développement des enseignements artistiques au travers du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques (SDDEA) ;
- le soutien à la création et à la diffusion artistiques, notamment le soutien du Département aux relais culturels et la charte des festivals;
- les langues et cultures régionales ;
- « Territoires de lecture », nouveau plan départemental de lecture publique adopté en octobre 2009 et le soutien aux éditions d'alsatiques ;
- l'action culturelle dans les territoires.

La présentation qui suit est déclinée par modes d'action.

**3211 - Structures de création et de diffusion culturelles**

Crédits proposés au BP 2012 : 1 355 000 €

Crédits inscrits au BP 2011 : 2 065 000 €

Investissement

Un montant total de crédits d'investissement de 390 000 € est proposé en 2012 pour la construction ou la restructuration des équipements culturels communaux ou associatifs, autres que les bibliothèques.

Les crédits proposés permettent de couvrir les besoins relatifs aux trois projets d'envergure inscrits aux contrats de territoire :

- 100 000 € sont prévus en 2012 pour la restructuration du Foyer Saint Louis à Schiltigheim. Le montant global de la participation départementale est de 283 528,80 € sur la période 2011-2014.

- 140 800 € sont prévus en 2012 pour la construction d'un équipement culturel à Monswiller. Cette AP/CP sera financée sur 4 ans (2011 à 2014) et le montant global de la participation départementale est de 381 600 €.
- Une AP/CP devrait être créée en 2012 pour la construction d'une Maison des Arts à Illkirch. Le montant global serait de 489 088 €, et le financement serait étalé sur 4 ans.

### Fonctionnement

Un montant total de crédits de fonctionnement de 965 000 € est proposé en 2012. Ces crédits permettront d'apporter un soutien financier aux structures culturelles qui font l'objet d'un contrat d'objectifs pluriannuel, en mettant l'accent sur les interventions dans le domaine des enseignements artistiques et sur le développement d'actions éducatives en direction des publics prioritaires pour le Département.

- Choucrouterie : 70 000 €
- Théâtre Jeune Public : 115 000 €
- Centre Européen d'Actions artistiques Contemporaines : 150 000 €
- Opéra National du Rhin : 100 000 €
- Orchestre Philharmonique de Strasbourg : 250 000 €
- Agence Culturelle d'Alsace : 280 000 €

### **3212 - Activités culturelles**

Crédits proposés au BP 2012 : 1 475 000 €

Crédits inscrits au BP 2011 : 1 600 000 €

Pour permettre la mise en œuvre de l'expérimentation du « projet territorial de développement culturel » sur le territoire de l'Alsace Bossue (projet inscrit au contrat de territoire de l'Alsace Bossue) des crédits d'un montant de 65 000 € sont proposés afin d'accompagner l'organisation, la structuration et la diversification de l'offre culturelle mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire.

Un montant de 735 500 € est inscrit pour soutenir les projets qui relèvent de la *Charte des festivals du Bas-Rhin*, dont les deux principaux objectifs sont d'améliorer la lisibilité de l'aide apportée par le Département et de favoriser une meilleure répartition des festivals sur le territoire. La Charte précise l'organisation des relations du Département avec les porteurs de projet. Une grille d'appréciation s'attache à analyser chaque projet de festival autour de thématiques incontournables : développement durable, vie artistique, spectateurs, vie associative, transmission, cultures régionales, économie, territoire. La Charte des Festivals fera l'objet d'une évaluation en 2013.

Les crédits consacrés au soutien à la pratique du dialecte alsacien et des parlers locaux s'élèvent à 108 000 €, dont 70 000 € pour l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace (OLCA) dans le cadre d'un contrat d'objectifs 2009-2011 dont la durée va être prolongée par avenant pour l'année 2012.

Par ailleurs, conformément aux orientations adoptées par le Conseil Général le 25 octobre 2010, en 2012 est proposée la mise en place des aides suivantes :

#### Aide à la création :

- attribution de deux prix d'écriture de pièces dialectales ;

#### Aides à la diffusion :

- soutien annuel et parrainage de 15 évènements (concerts, théâtre, danse...), réalisés par 15 structures culturelles du département, dans 15 lieux différents en veillant au bon équilibre territorial ;
- soutien d'une demi-douzaine de concerts d'orgue ;
- arts plastiques et arts visuels : favoriser des expositions dans nos locaux, promouvoir les collectifs d'artistes et soutenir la création d'une galerie de peintures alsaciennes.

#### Aide à la création :

- attribution dans le cadre d'un appel à projet en lien avec le Vaisseau, de bourses spécifiques à la création de 2 spectacles dédiés au jeune public (un spectacle bilingue et un spectacle scientifique).

### **3213 - Enseignements artistiques**

Crédits proposés au BP 2012 : 1 758 000 €

Crédits inscrits au BP 2011 : 1 768 000 €

Le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques (SDDEA), de compétence départementale obligatoire dans le domaine artistique, est un outil de planification et d'aide à la décision pour les élus locaux, départementaux et régionaux.

De nouvelles orientations du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques pour 2012-2014 font l'objet d'un rapport spécifique. Dans ce cadre il est prévu :

- de participer au financement des 90 écoles de musique et de danse du réseau de l'ADIAM 67 pour un montant de 797 000 € ;
- de poursuivre le soutien à l'achat d'instruments de musique pour les écoles et les ensembles de musique pour un montant de 90 000 € ;

La modification de ces deux dispositifs fait l'objet de développements particuliers dans le rapport consacré aux orientations 2012 - 2014 du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques.

- de formaliser un contrat d'objectifs avec l'ADIAM 67 pour la période 2012 - 2014 avec une subvention de 410 000 € pour l'exercice 2012 ;
- de poursuivre le financement des Centres de Ressources Musiques Actuelles pour un montant de 105 000 € ;
- de participer au financement du Conservatoire à Rayonnement Régional de Strasbourg et de l'École Supérieure des Arts Décoratifs de Strasbourg pour un montant global de 300 000 € dans le cadre d'un contrat d'objectifs 2012 - 2014 avec l'Établissement Public de Coopération Culturel qui réunit les deux structures ;
- de reconduire l'opération Pass'Jeunes Artistes, dispositif de soutien aux pratiques artistiques des jeunes, au croisement de la politique culturelle et de la politique jeunesse du Département. En 2011, 6 projets ont été retenus. Suite au succès de cette démarche, un nouvel appel à projet pourrait être diffusé en 2012. Un montant de 20 000 € est proposé pour cette opération.

### 3214 - Relais culturels

Crédits proposés au BP 2012 : 540 000 €

Crédits inscrits au BP 2011 : 540 000 €

Suite à la décision de l'assemblée plénière du 21 juin dernier, une nouvelle génération de contrats d'objectifs doit permettre la définition des modalités de partenariat entre le département, les collectivités locales et les relais pour la période 2012/2014.

Ces contrats d'objectifs donneront une impulsion particulière :

- à l'action de ces structures dans l'animation et le développement du projet culturel de leur territoire ;
- au lien avec les enseignements artistiques et les pratiques amateurs ;
- à la prise en compte des publics prioritaires du Département (jeunes, collégiens, personnes âgées, en situation de handicap ou en difficulté sociale).

#### Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
3211	Structure de création et de diffusion culturelles	2 065 000,00 €	1 355 000,00 €
3212	Activités culturelles	1 600 000,00 €	1 475 000,00 €
3213	Enseignements artistiques	1 768 000,00 €	1 758 000,00 €
3214	Relais culturels	540 000,00 €	540 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire, en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2012.*

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL